

RÈGLEMENT
TRAIL DE LA CÔTE DE LUMIÈRE
PAYS DE SAINT GILLES VENDÉE ATHLÉTISME

Règlement du Trail de la Côte de Lumière 2e édition - 2026

• Présentation de l'épreuve

Le Trail de la Côte de Lumière, qui se déroule du samedi 7 mars au dimanche 8 mars 2026, est un événement participatif de marche et course à pied en forêt de Saint Hilaire de Riez.

Il s'agit d'une épreuve officielle de course à pied, organisée sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), et qui se déroule en conformité avec la réglementation 2026 des courses hors stade.

La course est organisée par l'association Pays de Saint Gilles Vendée Athlétisme, régie par la loi 1901, et avec le soutien des communes traversées.

Nous utilisons le logiciel Openrunner pour le mesurage des distances et dénivelés des épreuves, outil qui comporte son incertitude de mesure. D'où les différences que vous pourrez avoir le jour de l'épreuve avec la mesure de vos montres GPS.

Évoluant dans des espaces naturels, nous pouvons être amenés à modifier nos parcours pour diverses raisons, ce qui peut modifier légèrement la distance et/ou le dénivelé des parcours.

Ces distances et dénivelés sont donc donnés à titre indicatif.

• Horaires

Samedi 7 Mars

Marche de la Côte de Lumière et Trail Nocturne

15H00 16 KM MARCHE NORDIQUE CHRONOMÉTRÉE

de 15h00 à 16h00 départs du 5 KM MARCHE DES LAPINOUS (enfants)

15H05 16 KM VIRÉE (Départ groupé)

15H30 8 KM VIRÉE (Départ groupé)

18H30 11 KM LUNA TRAIL (nocturne)

Dimanche 8 Mars

Trail De La Côte De Lumière

9H15 24 KM

9H45 16 KM

10H15 8 KM

• Conditions de participation à l'épreuve

Les épreuves sont ouvertes à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s.

Pour le parcours de 8 km, inscriptions ouvertes aux personnes nées avant le 31/12/2010.

Pour les parcours de 16 km et 24 km, inscriptions ouvertes aux personnes nées avant le 31/12/2008.

• Pièces justificatives

Au regard de l'article L.231-3 du code du sport, les concurrents aux épreuves devront présenter :

Soit leur licence FFA en cours de validité à la date de la manifestation pour le Trail et la Marche Nordique Chronométrée.

Soit un Parcours de Prévention Santé <https://pps.athle.fr/> valide à la date de l'épreuve. Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les concurrents qui n'auront pas de PPS valable le jour de l'épreuve ou une licence sportive valable pour la course à pied en compétition, ne pourront prendre part à la course et ne pourront prétendre à un quelconque remboursement.

Licence FFRando en cours de validité à la date de la manifestation pour les Virées et la marche des Lapinous pour bénéficier du tarif licencié. Pas de justificatif nécessaire pour les non-licenciés.

Un justificatif d'identité sera demandé à tous les inscrits pour les épreuves lors du retrait des dossards.

• Inscriptions et tarifs

Inscriptions :



Tarifs des courses jusqu'au 31/01/2026 à 23h59

	Licenciés FFA	Non Licenciés
Luna Trail (nocturne)	13€	16€
8 km	10€	13€
16 km	15€	18€
24 km	22€	25€
Challenge de la Côte de Lumière (Luna Trail + 16 km)	25€	28€

Tarifs des courses du 01/02/2026 à 00h00 au 05/03/2026 à 23h59 (fin des inscriptions en ligne) :

	Licenciés FFA	Non Licenciés
Luna Trail (nocturne)	16€	19€
8 km	13€	16€
16 km	18€	21€
24 km	25€	28€
Challenge de la Côte de Lumière (Luna Trail + 16 km)	28€	31€

Tarif des marches :

	Licenciés FFrandonnée et FFA	Non Licenciés
Marche Nordique 16 km CHRONOMÉTRÉE	15€	18€
Marche 16 km VIRÉE	12€	14€
Marche 8 km VIRÉE	8€	10€
Lapinous 5 km	6€	8€

NB: la participation des enfants de moins de 10 ans est gratuite sur la marche des Lapinous

L'inscription aux épreuves comprend :

- Le dossard et la participation à l'épreuve
- Le chronométrage officiel par puce électronique par BREIZHCHRONO
- Le ravitaillement d'arrivée
- La sécurité et les secours
- Un cadeau à l'arrivée

Les tarifs en ligne s'entendent hors frais bancaires de la plateforme d'inscription.

PAS D'INSCRIPTIONS SUR PLACE POUR LE TRAIL ET LA MARCHE NORDIQUE CHRONOMÉTRÉE

La clôture des inscriptions en ligne se fera le jeudi 5 mars 2025 à 23h59.

Les inscriptions sur place sont possibles pour les Virées et la Marche des Lapinous.

- Nombre de places et liste d'attente

Le nombre de places sur toutes les courses est réparti ainsi:

- Virées et Marche des Lapinous : pas de limite du nombre de participants
- Marche Nordique 16 km Chrono : 150 participants maximum
- Luna Trail: 400 participants maximum
- 8 km: 400 participants maximum
- 16 km: 350 participants maximum
- 24 km: 250 participants maximum.
- Challenge : 100 participants maximum.

Une bourse aux dossards sera mise en place en ligne par Klikego en cas de course complète ; les participants seront automatiquement prévenus si des dossards se libèrent, il ne sera pas utile de contacter le club organisateur.

- Remboursement, désistement, annulation

L'organisation remboursera l'intégralité du montant de l'inscription si la course devait être annulée de son fait (arrêté préfectoral non obtenu, refus d'autorisation de passage...).

Les concurrents ne seront pas remboursés si l'annulation de l'épreuve est motivée par une cause extérieure exceptionnelle et non prévisible (alerte météo, foudre...).

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation du fait du participant, quelle que soit la raison (y compris médicale).

En cas d'annulation pour cause de pandémie, nous rembourserons à 100% du prix de l'inscription (hors frais bancaires via la plateforme d'inscription) ou reporterons l'inscription à l'année suivante en fonction du choix du participant.

Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé en dehors du service d'achat/revente de dossards qui vous sera proposé sur Klikego lorsque l'épreuve sera complète (hors épreuve par équipe).

Ce service pourra être stoppé sans préavis et au plus tard à la date de clôture des inscriptions.

Passé cette date, les dossards mis en vente mais non achetés ne pourront être remboursés.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne hors du service d'achat /revente de Klikego, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

- Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer au stade de la Forêt, chemin du stade de la Forêt, 85270 Saint Hilaire de Riez, aux horaires suivants :

Samedi 7 mars de 13h30 à 17h30

Dimanche 8 mars à partir de 7h30

La présentation d'un **justificatif d'identité** accompagné de la licence ou du PPS valable si non fourni durant l'inscription internet sera obligatoire pour obtenir son dossard.

- Dossard et numéro de dossard

Le dossard doit être entièrement visible, non plié, porté devant, et correctement attaché par des épingles. Ces dernières ne sont pas fournies par l'organisation.

Toute affectation du dossard est ferme et définitive. Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Tout engagement est personnel, ferme, et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière pendant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

- Ravitaillements

Ravitaillement intermédiaire, liquide et solide, UNIQUEMENT sur le trail de 24km.

Ravitaillement complet à l'arrivée pour tous les trails et la marche nordique chronométrée.

Ravitaillement distribué au départ pour les virées (prévoir son sac à dos).

- Équipements

Matériel obligatoire :

TRAIL

- Gobelet personnel réutilisable
- Couverture de survie (pour le 24 km)
- Réserve alimentaire
- Réserve d'eau
- Bâtons interdits sur le trail

MARCHE

- **Bâtons obligatoires pour la Marche Nordique**
- Gobelet personnel réutilisable
- Réserve d'eau
- Réserve alimentaire

Douches et vestiaires au stade.

Consigne au bar.

- Chronométrage

Les parcours sont chronométrés par une puce électronique intégrée au dossard qui s'initialise automatiquement au passage sur la ligne de départ.

La société de chronométrie est BreizhChrono.

- Barrières horaires

Une barrière horaire est instaurée sur toutes les courses :

- Luna Trail : 2h au passage de la ligne d'arrivée
- 8 km : 1h30 au passage de la ligne d'arrivée
- 16 km : 2h30 au passage de la ligne d'arrivée
- 24 km : 3h45 au passage de la ligne d'arrivée

Une barrière horaire est également instaurée sur les marches :

- 16 km chrono: 3h30 au passage de la ligne d'arrivée
- 16 km Virée: 4h30 au passage de la ligne d'arrivée
- 8 km Virée: 2h30

Les coureurs arrivant après cette barrière horaire ne seront pas classés.

Les coureurs qui prendront l'initiative de terminer le parcours hors barrière horaire le feront sous leur propre responsabilité, l'organisation se dégageant de toute responsabilité en cas de problème.

- Contrôles et abandons

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de bonnes conditions de régularité de course.

Un contrôle inopiné peut être fait sur l'ensemble des parcours.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche, et lui remettre le dossard.

- Classement et récompenses

Un classement sera établi à l'issue des épreuves.

Trois premiers au scratch féminin et masculin.

Classement spécifique pour le Challenge de la Côte de Lumière.

La remise des récompenses aura lieu après la course.

Aucun lot ne pourra être retiré avant cet horaire, ni les jours suivants.

Il n'y aura pas d'affichage des résultats, ils seront consultables sur le site de Klikego.

Les récompenses non attribuées du fait d'une absence seront distribuées sur tirage au sort.

- Sécurité

La responsabilité médicale sera assurée par une équipe de secouristes. Ceux-ci ont toute autorité pour décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

- Modifications, neutralisations, annulations

En cas de force majeure, catastrophe naturelle, ou de toute autre nature, mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, de modifier le parcours, ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

- Respect de l'environnement

L'événement se déroule dans un environnement préservé. Il est donc demandé aux participants de respecter la nature en jetant leurs déchets au départ, aux points de ravitaillement, ou à l'arrivée dans les poubelles mises à leur disposition.

Dans le cadre de notre démarche éco-responsable, les coureurs ne respectant pas ces consignes se verront exclus de la course.

- Assurance

L'organisateur est couvert par une assurance à responsabilité civile. Les licenciés bénéficieront de garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

- Droit à l'image

Les participants autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

- RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel)

Conformément au texte européen dit RGPD, entré en application le 25 mai 2018, les concurrents sont informés qu'ils bénéficient d'un droit de regard et de modification pour les informations communiquées lors de leur inscription.

Ces données ne seront utilisées que dans le cadre de l'organisation du trail de la Côte de Lumière, ou pour la communication d'informations exclusivement sportives.

En aucun cas, elles ne pourront être cédées et/ou utilisées dans un but commercial, et seront détruites en cas de dissolution du comité d'organisation de l'évènement.

En validant leur inscription à l'épreuve, les concurrents donnent leur consentement explicite pour recevoir par courriel et/ou SMS des messages d'information relatifs à l'évènement ou à son environnement sportif.

Les concurrents sont informés qu'ils peuvent à tout moment exercer leurs droits de regard et de modification de leurs données personnelles, ou leur "droit à l'oubli", en adressant la demande à l'adresse courriel psgva85@gmail.com

- Acceptation du règlement

La participation au Trail de la Côte de Lumière implique l'acceptation par chaque concurrent de ce règlement.